

DÉCISION DU MAIRE

DM numéro 2022-27

Objet : Sollicitation de subventions pour : Le réaménagement durable de la plage d'Ondres

Le Maire d'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre des décisions de la compétence du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021-04-01 l'autorisant à déposer tous les actes et documents nécessaires à l'aboutissement du dossier « Aménagement durable de la plage d'Ondres »

Considérant, les montants éligibles aux subventions retenus selon le coût des travaux du projet « Réaménagement durable de la plage d'Ondres » permettant d'avoir :

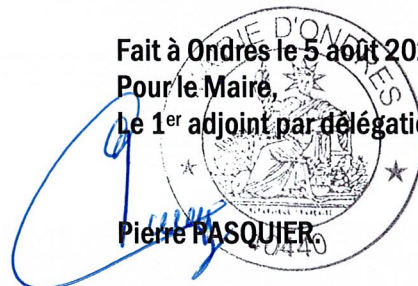
- Un financement européen s'inscrivant selon le périmètre d'éligibilité budgétaire convenu au titre du règlement REACT, sur une base de dépenses éligibles de 1 636 420 €
- Des financements complémentaires qui ne relèvent pas des dépenses éligibles au titre du REACT
 - Au près de l'État dans le cadre du FNADT, sur une base éligible de 212 107 € pour le réaménagement de la plage et sur une base éligible de 150 000 € pour le poste de secours,
 - Au près de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes, sur une base éligible de 22 101 € pour le réaménagement de la plage et une base éligible de 174 000 € pour le poste de secours,
 - Au près de la Banque des territoires et du GIP

DECIDE

De solliciter des demandes de subventions auprès des partenaires indiqués pour le projet « Réaménagement de la plage d'Ondres » et de construction d'un poste de secours innovant, écologique et mobile, sur la base des montants prévisionnels, conformément au plan de financement intitulé : « Réaménagement durable de la plage d'Ondres », annexé à la présente décision.

Fait à Ondres le 5 août 2022
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint par délégation

Pierre PASQUIER



Annexe DÉCISION DU MAIRE

DM numéro 2022-27

Objet : Sollicitation de subventions pour : Le réaménagement durable de la plage d'Ondres

Plan de financement	Coût total HT	FEDER REACT	État	Région	Département	GIP	Banque des territoires (via GIP)	Reste à Charge Commune
Réaménagement Plage	2 164 295,00 €	1 296 508,00 €	42 421,44 €	66 630,29 €	33 315,14 €		34 685,00 €	690 735,13 €
Poste de secours	174 000,00 €		45 000,00 €	52 200,00 €	26 100,00 €	5 000,00 €		45 700,00 €
TOTAL	2 338 295,00 €	1 296 508,00 €	87 421,44 €	118 830,29 €	59 415,14 €	5 000,00 €	34 685,00 €	736 435,13 €
		55,4%	3,7%	5,1%	2,5%	0,2%	1,5%	31,5%

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché/Publié le 05/08/2022

ID : 040-214002099-20220805-DM2022_27-AU



Fait à Ondres le 5 août 2022

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint par délégation
Pierre PASQUIER.
40440